

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 23/07/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 13/09/18
Affichage le : 01/10/18
Transmission préfecture le : 01/10/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180921-lmc1103907-DE-1-1
Du : 01/10/18
Délibération exécutoire le : 01/10/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION
CESSION DE LA PROPRIÉTÉ DÉPARTEMENTALE
DU 3 RUE DE FONTENAY À VERSAILLES**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1311-9 et suivants, et L.3213-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2121-1, L.2141-1 L.3221-1 et L.3211-14,

Vu la délibération n° 2017-CD-1-5664.1 du Conseil départemental du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données la Commission permanente,

Vu le cahier des charges pour la désignation de promoteur du site 3 rue de Fontenay à Versailles,

Vu l'offre de la société Histoire et Patrimoine en date du 5 avril 2018 proposant d'acquérir le bien à 5 050 000 €,

Vu le procès-verbal de la commission du 14 mai 2018, désignant la société Histoire et Patrimoine lauréate,

Vu l'estimation de France Domaine du 26 juin 2018 estimant au regard du projet l'offre acceptable,

Vu le courrier du Département en date du 25 mai 2018 retenant l'offre de la société Histoire et Patrimoine au prix de 5 050 000 € net vendeur, jugé acceptable par France Domaine,

Vu les courriers du Département adressés aux sociétés non retenues en date du 11 juin 2018 portant sur le refus des offres proposées,

Considérant que la propriété du Département est inoccupée et n'a pas vocation à être affectée à des missions départementales et ne présente, dans ce cadre, plus d'intérêt pour l'exercice des politiques départementales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de déclasser la parcelle cadastrée section AH numéro 69 du Domaine Public départemental.

Décide de désaffecter les locaux au plus tard au premier trimestre 2019.

Décide la cession à la Société Histoire et Patrimoine de la parcelle cadastrée à la section AH numéro 69 d'une contenance de 1 595 m² située 3 rue de Fontenay à Versailles.

Fixe le prix de cette cession à 5 050 000 euros (CINQ MILLIONS CINQUANTE MILLES EUROS). Ces conditions financières ont été jugées acceptables par l'avis de France Domaine du 26 juin 2018.

Dit que tous les frais afférents à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur.

Autorise la signature d'une promesse de vente préalablement à la vente définitive, notamment, sous les conditions suspensives suivantes :

- L'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours sur la base de ce projet immobilier, permettant la réhabilitation de l'ensemble immobilier en logements pour une surface habitable minimale de 1 334 m² après réhabilitation.
- Absence de prescription de fouilles archéologiques.
- L'immeuble ne doit pas être frappé d'insalubrité ou d'arrêté de péril ne permettant pas sa mise en copropriété future.

Autorise M. le Président du Conseil Départemental à signer la promesse de vente et l'acte notarié de cession, ainsi que tout document relatif à cette opération de vente.

Dit que le produit de la vente sera imputé au chapitre 77, article 775 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

CESSION DE LA PROPRIÉTÉ DÉPARTEMENTALE DU 3 RUE DE FONTENAY À VERSAILLES

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (32) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotté, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (9) : Jean-Noël Amadei, Sonia Brau, Bertrand Coquard, Pierre Fond, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Pauline Winocour-Lefevre.